

Règlement du Trail Blanc de la Rosière

Course le 07/02/2025

1 - Organisation

La Rosière Tourisme

Contact : respevenements@larosiere.net / evenements@larosiere.net

Célia Poujade : 06.21.77.32.28 / Paul Grasset : 06.48.43.41.65

2 - Epreuves :

- La Rosière 20K (20,1km), 882m D+
Course individuelle
Départ 17h15 aux Eucherts.
- La Rosière 10K (10,5km), 441m D+
Course individuelle
Départ 18h00 aux Eucherts.
- La Rosière 5K (5,3km), 244m D+,
Départ 18h00 aux Eucherts.

3 – Catégories autorisées sur les courses

20km : ouvert aux Master, Séniors, Espoirs, Juniors

10km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets.

5km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, cadets, minimes.

Les Catégories d'âge 2025

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	1990 et avant
Seniors	1991 0 2002
Espoirs	2003, 2004 et 2005
Juniors	2006 et 2007
Cadets	2008 et 2009
Minimes	2010 et 2011
Benjamins	2012 et 2013

4 - Remise des prix et récompenses

La remise des prix se déroulera à la Rosière à l'issue de la course, à 19h30. Les podiums seront appelés et photographiés

Sont récompensés :

- Les 3 premier(e)s au temps Scratch hommes et femmes sur les trois distances.

5 - Inscriptions, tarifs et options

20 km : 15 €

10 km : 10 €

5 km : 5 €

Deux moyens de s'inscrire :

- Par internet sur le site : <https://reservation.larosiere.net/trail-blanc-de-la-rosiere-09-02.html>

- Sur place, place des Eucherts à partir de 16h15

La pré-inscription sur internet est conseillée, le nombre de dossard étant limité.

6 - Licence ou certificat médical obligatoire

Pour un non-licencié, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.

Pour les licenciés, soit leur licence FFA, les licences FFTRI, avec la mention athlétisme pour FSGT, UFOLEP, FSCF.

Les copies des licences et certificats médicaux sont à présenter lors du retrait des dossards. Elles seront conservées par l'organisation pendant 1 an.

7 - Matériel obligatoire

Les coureurs devront être en possession du matériel suivant obligatoire pour les trois parcours du Trail blanc.

- Lampe frontale chargée, avec piles pour une autonomie de plus de 4h
- Une réserve en eau
- Sifflet (souvent intégré dans les sacs de trail)
- Couverture de survie de taille minimum 1,4m x 1,8m (pour le 20 km obligatoire, 10 km et 5 km vivement recommandé)
- Téléphone portable chargé, allumé, qui fonctionne sur le réseau français, avec numéro de secours enregistré 06.21.77.32.28
- Les bâtons sont autorisés.

Des vérifications des sacs seront effectués par les organisateurs (au départ, sur la course et à l'arrivée), le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

Matériel vivement conseillé, à adapter selon a météo et le coureur :

- Chaines à neige type Yaktrax ou équivalent
- Tenue adaptée à un froid hivernal nocturne en altitude (2000m)

9 - Remise des dossards

La remise des dossards sera effectuée le jour même, à partir de 16h15. Fin de la remise de dossard à 17h50.

- Premier départ du 20km à 17h15
- Deuxième départ du 10km et 5km à 18h.

Les deux départs auront lieu Place des Eucherts.

10 – Rétractation

En cas de non-participation, il est possible de remettre son dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée à l'organisation au moins 48h avant la course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en informer l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne

disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

11 - Barrières horaires, contrôles et abandons

Une barrière horaire est mise en place et sera rappelée aux coureurs le jour de la course. Celle-ci se situe sur le front de neige, à la fin du tracé du parcours 5km.

Les coureurs du 10 km devront arriver au km 5 avant 18:45 (45mn maximum).

Les coureurs du 20 km devront arriver au km 10 avant 18:45 (1h30 de course).

Les coureurs qui s'étaient engagés sur le 10km et le 20 km et qui sont hors délai au moment de la barrière horaire devront rendre leur dossard et seront classés sur le 10km et le 5km.

Tout abandon devra être signalé au directeur de course, et ensuite rendre son dossard à l'arrivée du trail. Le coureur pourra attendre le serre fil pour regagner ensemble l'arrivée, il peut aussi regagner l'arrivée par ses propres moyens sous son entière responsabilité.

Une équipe de serre-fil fermera les parcours.

12 – Ravitaillements

- Pour le 20km, 10 km et le 5 km : à l'arrivée place des Eucherts, ravitaillement et collation de fin de course.

13 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

14 - Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossards,
- Falsification de dossard,
- Absence partielle ou totale du matériel obligatoire,
- Retard au départ de la compétition de plus de 10 minutes,
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus)
- Dépassement de la barrière horaire
- Non-respect de l'itinéraire

15 – Météo

En cas de très mauvaises conditions météorologies, les organisateurs se réservent le droit de modifier une partie ou la totalité du parcours pour des raisons évidentes de sécurité.

Les lieux de départ et d'arrivée resteront toutefois inchangés.

16 – Sécurité

Un personnel de sécurité sera présent sur la course. Des signaleurs jalonneront le parcours et seront en liaison radio avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Les coureurs sont tenus de porter assistance à toute personne en difficulté.

Le numéro de secours est le 06.21.77.32.28

17 - Assurance responsabilité civile

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère, ...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident. Une assurance individuelle est proposée aux coureurs lors de l'inscription sur internet, jusqu'à la veille de la course par exemple : <http://www.impact-multisports.com/>

18 - Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires. Le coureur s'engage à vérifier le règlement la veille de la course pour prendre connaissance des changements.

Le coureur s'engage à vérifier le règlement au retrait du dossard pour prendre connaissance des changements

19 - Droit à l'image et à l'anonymat

Les coureurs, par leur participation, autorisent la presse, l'Office de Tourisme de La Rosière et ses partenaires à exploiter sur tous supports, les images et vidéos réalisées, sur lesquelles ils peuvent être visibles.

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant : www.larosiere.net

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime

20-RGPD

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'Office du Tourisme de la Rosière uniquement.

Les finalités : Vous recontacter pour vous informer sur le Trail ou sur d'autres événements de la station.

La durée de conservation des données est d'au moins 1 an.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à animateur@larosiere.net ou au 04 79 06 83 14.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

21 - Connaissance et acceptation du règlement

En faisant acte d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter.

Trail Blanc de la Rosière regulation

Race on 07/02/2025

1- Organization

La Rosière Tourisme

Contact : respevenements@larosiere.net / evenements@larosiere.net

Célia Poujade : +33 6.21.77.32.28 / Paul Grasset : +33 6.48.43.41.65

2- Races

- La Rosière 20K (20.1km), 882m elevation gain
Individual race
Starts at 5:15 PM at Les Eucherts.
- La Rosière 10K (10.5km), 441m elevation gain
Individual race
Starts at 6:00 PM at Les Eucherts.
- La Rosière 5K (5.3km), 244m elevation gain
Starts at 6:00 PM at Les Eucherts.

Open to Masters, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets, Minimes.

3- Allowed Categories for the Races

20km : Open to Masters, Seniors, Espoirs, Juniors

10km : Open to Masters, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets.

5km : Open to Masters, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets, Minimes.

The 2024 Age Categories

CATEGORIE	YEAR OF BIRTH
Masters	1990 et avant
Seniors	1991 0 2002
Espoirs	2003, 2004 et 2005
Juniors	2006 et 2007
Cadets	2008 et 2009
Minimes	2010 et 2011
Benjamins	2012 et 2013

4- Award and Reward

The awards ceremony will take place at La Rosière after the race, at 7:30 PM.

Podiums will be announced and photographed.

Prizes will be awarded to :

The top 3 in men and women's overall times across all three distances.

5- Registration, Fees, and Options

20 km: €15

10 km: €10

5 km: €5

Two ways to register:

- Online on the website: <https://reservation.larosiere.net/trail-blanc-de-la-rosiere-09-02.html>
- On-site at Place des Eucherts starting from 4:15 PM

Online pre-registration is recommended as the number of bibs is limited.

6- Mandatory License or Medical Certificate

- For non-licensed participants, a medical certificate stating no contraindication to competitive running, dated within one year of the race day.
- For licensed participants, either their FFA license, FFTRI licenses, with

the mention of athletics for FSGT, UFOLEP, FSCF. Copies of licenses and medical certificates must be presented during bib collection. They will be kept by the organization for 1 year.

7- Mandatory Equipment

Runners must have the following mandatory equipment for all three courses of the Trail blanc :

- Charged headlamp, with spare batteries for more than 4 hours of autonomy
- A water reserve
- Whistle (often integrated into trail backpacks)
- Survival blanket with a minimum size of 1.4m x 1.8m (mandatory for the 20 km, highly recommended for the 10 km and 5 km)
- Charged mobile phone, turned on, working on the French network, with emergency number registered: 06.21.77.32.28
- Poles are allowed.

Bag checks will be carried out by the organizers (at the start, during the race, and at the finish), so participants must have the mandatory equipment with them throughout the entire race.

Strongly recommended equipment, to be adapted according to the weather and the runner :

- Snow chains like Yaktrax or equivalent
- Appropriate attire for nocturnal winter cold at altitude (2000m)

8- Bib Distribution

Bib distribution will take place on the same day, starting from 4:15 PM. Bib distribution ends at 5:50 PM.

- First start for the 20km at 5:15 PM
- Second start for the 10km and 5km at 6:00 PM. Both starts will take place at Place des Eucherts.

9- Withdrawal

In case of non-participation, it is possible to transfer the bib to another person, whose identity must be specified to the organization at least 48 hours before the race.

Anyone transferring their bib to another person without informing the organization will be held responsible in the event of an accident that occurs or is caused by the latter during the race. Anyone with a bib acquired in violation of this regulation may be disqualified. The bib must be fully readable during the race. The organization disclaims any responsibility in case of an accident in such a situation.

10- Time Limits, Controls, and Withdrawals

A time limit is set and will be reminded to the runners on the race day. It is located on the snowfront, at the end of the 5km course.

10 km runners must reach km 5 before 6:45 PM in a maximum of 45 minutes.

20 km runners must reach km 10 before 6:45 PM (1h30 into the race).

Runners who committed to the 10km and 20km and are beyond the time limit at the time of the time limit must return their bib and will be classified in the 10km and 5km.

Any withdrawal must be reported to the race director and then return the bib at the trail finish. The runner can wait for the sweep team to return together to the finish, or they can return to the finish by their own means under their sole responsibility. A sweep team will close the courses.

11- Refreshment Stations

For the 20km, 10km, and 5km: at the finish at Place des Eucherts, there will be refreshments and a post-race snack.

12- Environmental Protection

Any abandonment of equipment, littering outside designated areas will result in the disqualification of the offending participant.

13- Disqualification

Participants will be eliminated for reasons such as:

- Absence of bibs,
- Bib falsification,
- Partial or total absence of mandatory equipment,
- Late arrival at the competition start by more than 10 minutes,

- Pollution and degradation of the traversed sites (trail cutting, littering),
- Exceeding the time limit
- Failure to follow the route

14- Weather

In the event of very adverse weather conditions, organizers reserve the right to modify part or all of the course for obvious safety reasons. However, the start and finish locations will remain unchanged.

15- Safety

Security personnel will be present on the course. Marshals will mark the course and be in radio contact with the race control center. Medical staff will be authorized to remove the bib and disqualify any participant unfit to continue the race. Runners are required to assist anyone in difficulty.

The emergency contact number is 06.21.77.32.28

16- Civil Liability Insurance

The organization has specific civil liability insurance for the event. However, runners must have their own civil liability insurance. It is emphasized that in the event of medical evacuation (ambulance, helicopter, etc.) or bodily injury, these expenses will be borne by the runner if not insured.

Participation in the event is entirely at the runner's own risk, with a waiver of any recourse against the organizers for any damage suffered or caused.

FFA license holders benefit from the guarantees provided by the insurance linked to their license. Other participants are responsible for taking out individual accident insurance. Individual insurance is offered to runners during online registration, up to the day before the race, for example: <http://www.impact-multisports.com/>

17- Regulation Modification

The organizing committee reserves the right to modify the regulation, course, and schedules. The runner undertakes to check the regulation the day before the race to be aware of any changes.

The runner agrees to check the regulation during bib collection to be aware

of any changes.

18- Right to Image and Anonymity

By participating, runners authorize the press, the La Rosière Tourist Office, and its partners to use on all media the images and videos taken, in which they may be visible.

Results will be published on the finish line website and the following website: www.larosiere.net

In accordance with the "Computer and Freedoms" law, participants can oppose the publication of their results on these sites in case of a legitimate reason.

19- GDPR (Règlement Général sur la Protection des Données)

The information collected about you is the subject of processing intended for the La Rosière Tourist Office only.

Purposes : To contact you to inform you about the Trail or other events in the resort.

The data will be stored for at least 1 year.

You have the right to access, rectify, port, erase, or limit the processing of your data. You can object to the processing of your data and have the right to withdraw your consent at any time by contacting animateur@larosiere.net or +33 4 79 06 83 14.

You have the right to lodge a complaint with a supervisory authority.

20- Acknowledgment and Acceptance of the Regulation

By registering, you acknowledge having read the regulations and commit to complying with them.